

Canal Psy

ISSN : 2777-2055

Éditeur : Université Lumière Lyon 2

10 | 1994

L'Université entre tradition orale et production écrite

Jury 94 : pourquoi un nouveau modèle de fiche ?

Alain-Noël Henri

🔗 <https://publications-prairial.fr/canalpsy/index.php?id=359>

Référence électronique

Alain-Noël Henri, « Jury 94 : pourquoi un nouveau modèle de fiche ? », *Canal Psy* [En ligne], 10 | 1994, mis en ligne le 16 septembre 2020, consulté le 24 février 2024. URL : <https://publications-prairial.fr/canalpsy/index.php?id=359>



Alain-Noël Henri
Éditorial

Dossier. L'université entre tradition orale et production écrite

Maurizio Catani
Écrit-oral : un nécessaire décalage ?

Simonne Guenée
Extrait de *Les universités françaises des origines à la Révolution*

Dominique Ginet
À propos du CFP... et de la pratique magistrale

Publications

Jacques Cosnier et Sabine Gigandon-Vallette
L'Éthologie : une autre méthode pour la psychologie ?

À propos

Alain-Noël Henri
Jury 94 : pourquoi un nouveau modèle de fiche ?

Jury 94 : pourquoi un nouveau modèle de fiche ?

Alain-Noël Henri

TEXTE

- 1 Il y a quelques années, les étudiants étaient sollicités d'envoyer une fiche, moins détaillée qu'actuellement, quinze jours avant la remise des dossiers, pour annoncer leur participation à la session. L'intention était raisonnable : avoir plus de temps pour organiser sans rogner votre temps d'écriture... et de reprographie.
- 2 Hélas les dossiers qui s'annonçaient sans arriver se liguaient avec ceux qui débarquaient le dernier jour sans être annoncés, pour rendre cette louable intention parfaitement inopérante. C'est pourquoi nous avons choisi de lier remise de la fiche et remise du dossier, en gardant une certaine souplesse pour ceux qui avaient besoin d'un délai matériel exceptionnel de quelques jours lorsqu'il nous semblait à peu près certain qu'il s'agissait bien de bébés un peu post-matures et non de... grossesses nerveuses.
- 3 Pourquoi alors revenir au système de la fiche à envoyer préalablement ? Nous n'avons pas la naïveté de croire avoir ainsi une image exacte de la session à organiser quinze jours à l'avance. Ce que nous souhaitons, cette fois, pouvoir identifier avec suffisamment d'avance, ce sont les dossiers qui, soit pas le caractère très spécialisé de leur objet, soit par leur niveau exceptionnel, mériteraient un jury composé un peu plus « sur mesure ».
- 4 Depuis longtemps en effet – depuis que les effectifs de la FPP nous ont contraints à entrer dans l'ère industrielle – nous sommes affectés de devoir distribuer aveuglément des dossiers dans une grille de jurys sans égard pour leur contenu. Nous expérimentons cette année un système de recrutement des membres du jury dont nous espérons un peu plus de souplesse d'organisation, et naturellement nous voudrions que cette « plus value » soit réaffectée en priorité à une meilleure personnalisation. Mais évidemment, pour personnaliser, encore faut-il savoir ce qu'il y a dans le dossier. L'idéal aurait évidem-

ment été que l'enseignant du groupe puisse lire les dossiers sitôt après leur remise : hélas, la procédure était quasiment impossible à mettre en œuvre sauf à rallonger outre mesure le délai entre remise des dossiers et soutenance – délai déjà trop long au goût de beaucoup d'entre vous. Nous devons donc nous fier à l'image que vous donnerez de vos travaux grâce au modèle de fiche que vous avez reçu avec le précédent Canal Psy.

- 5 *C'est donc avec ce souci que vous la rédigerez : permettre à l'enseignant de votre groupe, d'évaluer s'il est nécessaire de prévoir au jury telle ou telle personne-ressource. Sans susciter cependant trop d'espoir... nous ne pourrons le faire que dans les maigres marges qui pourront se dégager... Subsidiairement, même au cas où le jury ne s'en trouverait pas aussi adapté à vos souhaits que vous l'auriez aimé, la conservation de ces fiches dans votre dossier administratif devrait permettre aux jurys ultérieurs de prendre rapidement une connaissance synoptique de votre parcours en FPP.*

Rappel : dates limites...

Pour la session de mai

réception de la fiche : 4 avril

remise des dossiers : 18 avril

Pour la session de juin

réception de la fiche : 17 mai

remise des dossiers : 31 mai

AUTEUR

Alain-Noël Henri